

Informations de base	
<p>2013/0253(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p> <p>Mécanisme de résolution unique et Fonds de résolution bancaire unique: règles et procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement</p> <p>Modification Règlement (EU) No 1093/2010 2009/0142(COD) Modification 2016/0361(COD) Modification 2023/0113(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière 2.80 Coopération et simplification administratives 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC 8.40.08 Agences et organes de l'Union</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Union bancaire</p>	<p>Procédure terminée</p>

Actes délégués	
Référence	Sujet
2014/2882(DEA)	Examen d'un acte délégué
2015/3039(DEA)	Examen d'un acte délégué
2015/3036(DEA)	Examen d'un acte délégué
2017/2851(DEA)	Examen d'un acte délégué
2021/2562(DEA)	Examen d'un acte délégué